ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : Département de la Haute Garonne

PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC
pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.

Communiqué du 17/11/2017 8h00

Sur le département de la Haute-Garonne, Atmo Occitanie prévoit un épisode de pollution aux particules en suspension (PM10) pour la journée du 17 novembre 2017.

En raison de cette prévision d'épisode de pollution, la préfecture de la Haute-Garonne met en œuvre la procédure d'information conformément à l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2017

MERCI DE RELAYER CE MESSAGE

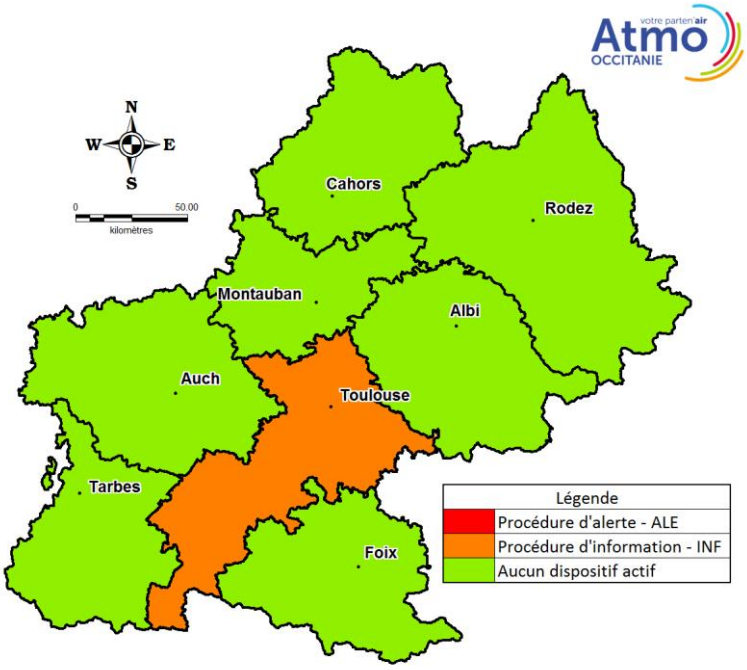

DESCRIPTION DU PHENOMENE

La cause principale de cette pollution est l'accumulation des particules en suspension du fait d'une atmosphère très stable et d'un vent faible. Ces particules peuvent être émises par le trafic routier, les dispositifs de chauffage, les industries, ou peuvent être d'origine naturelle.

ÉVOLUTION

Depuis jeudi 16 novembre 2017, les niveaux de particules en suspension dans l'air augmentent sur le département de la Haute Garonne sous l'effet des émissions et de conditions météorologiques stables qui limitent la dispersion des polluants.

Samedi 18 novembre, les conditions météorologiques ne devraient pas évoluer, les concentrations de particules devraient rester à un niveau élevé.

Cette procédure est valable pour la journée du 17 novembre 2017.

Renseignements ATMO Occitanie : 05.61.15.42.46 / 06.85.03.06.46

Résultats actualisés disponibles sur oramip.atmo-midipyrenees.org

ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : Département de la Haute Garonne

PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC
pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.

Communiqué du 17/11/2017 8h00

RECOMMANDATIONS POUR REDUIRE LA POLLUTION

- réduire les vitesses de tous les véhicules,
- pratiquer le covoiturage et utiliser les transports en commun,
- s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs industriels de dépoussiérage,
- éviter d'allumer des feux d'agréments (bois),
- limiter les activités d'écobuage,
- rappel de l'interdiction des activités de brûlage de déchets verts.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Populations vulnérables : *Femme enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologie cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques* **Populations sensibles** : *Personnes se reconnaissants comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).*	▪ Limitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux pérodes de pointes. ▪ Limitez les activités physiques et sportives intenses(dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur. ▪ En cas de symptômes ou d'inquiétude, prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ou contactez la ligne Air Santé.
Population générale	▪ Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités habituelles.

Renseignements complémentaires

Résultats actualisés et recommandations comportementales disponibles :
05.61.15.42.46 / 06.85.03.06.46 oramip.atmo-midipyrenees.org

Informations sur la santé, AIR-SANTE : 05.61.77.94.44
et site de l'Agence Régionale de Santé http://www.ars.occitanie.sante.fr

ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : Département de la Haute Garonne

PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC
pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.

Communiqué du 17/11/2017 8h00

Liste des communes concernées par cet évènement de pollution de l'air :

Toutes les communes de Haute Garonne.